

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 083-218300960-20230411-CNE20230401-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/01

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
17	17	0	0

OBJET : Budget Primitif 2023 – Commune.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2023, décide de l'approuver à l'unanimité.

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	1 754 106,30 €	1 754 106,30 €
SECTION INVESTISSEMENT	898 892,06 €	898 892,06 €
TOTAL	2 652 998,36 €	2 652 998,36 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 13 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

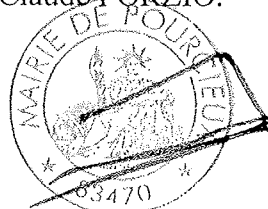
le 13 avril 2023.....

Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/02

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Taux d'imposition pour l'année 2023.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2023 les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 46,96 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 106,96 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,52 %

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 13 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

le 13 avril 2023.....

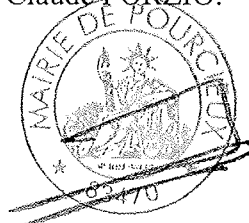
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/03

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Désignation de nouveaux délégués au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2014 relative à l'accord de principe de l'intégration de la commune de Pourcieux dans le périmètre du futur Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume et de son adhésion au Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire de nouveaux délégués et propose comme candidats :

CANDIDATS	
TITULAIRE	Jean-Raymond NIOLA
SUPLÉANT	Robert RIEU

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a d'autres candidats. Suite à la réponse négative, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le vote peut se faire à main levée. Le vote est effectué à main levée à l'unanimité.

Les nouveaux délégués au Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume sont :

ÉLUS	
TITULAIRE	Jean-Raymond NIOLA
SUPLÉANT	Robert RIEU

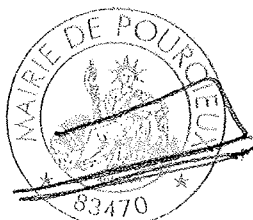
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 13 avril 2023
et l'affichage en Mairie,
le 13 avril 2023

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/04

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Arrêtés préfectoraux relatifs à la demande présentée par la société MAT'ILD au titre d'une autorisation environnementale unique pour des installations prévues sur la commune de Pourcieux – Information au Conseil Municipal.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la demande présentée par la société MAT'ILD au titre d'une autorisation environnementale unique pour des installations prévues sur la commune de Pourcieux, Monsieur le Préfet a pris les 2 arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté du 28 mars 2023 d'autorisation environnementale unique relatif à l'exploitation d'un centre de tri, recyclage et d'élimination des déchets non dangereux issus des chantiers du BTP, dénommé projet ECOVAL BTP,
- Arrêté du 27 mars 2023 instituant des servitudes d'utilité publique autour de l'installation de stockage de déchets non dangereux.

En application de l'article R181-44 du code de l'environnement :

- Une copie des arrêtés précités est déposée en mairie et peut y être consultée,
- Les arrêtés sont affichés en mairie pendant une durée minimum d'un mois et procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire,
- Les arrêtés ont été adressés au Conseil Municipal pour information.

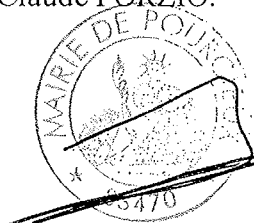
Le Conseil Municipal a pris connaissance des deux arrêtés préfectoraux précités et n'a émis aucune observation particulière.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 14 avril 2023
et l'affichage en Mairie,
le 14 avril 2023
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/05

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Subventions aux associations 2023.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations sollicitent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour mener à bien leurs activités et leurs actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 620,00 € :
 - 500,00 € à l'association « l'amicale des sapeurs pompiers »,
 - 120,00 € à l'association « ADAMAVAR »,
- Mandate Monsieur le maire pour inscrire la dépense à l'article 65748 du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

le 14 avril 2023.....

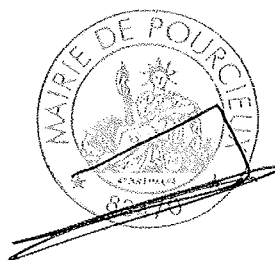
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

 Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/06

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour la remise en état du clocher de l'église.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur le clocher de l'église.

L'escalier menant au clocher est défectueux.

Le clocher est envahi par les pigeons et il est nécessaire d'aménager une protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser les travaux de remise en état du clocher de l'église et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible au Département du Var pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023

et l'affichage en Mairie,

le 14 avril 2023

Le Maire,
 Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Claude PORZIO



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

 Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
 N°CNE-2023/04/07

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	13	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour la création de la voirie de désenclavement du chemin des Tourres.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une voirie afin de désenclaver le chemin des Tourres.

Cette voirie permettrait d'accéder au chemin des Tourres dans sa partie située après le pont de la voie ferrée, qui est interdit aux véhicules de plus de 10 tonnes, par le chemin de la Rougette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser la création de la voirie de désenclavement du chemin des Tourres et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible au Département du Var pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

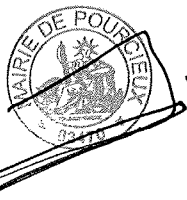
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

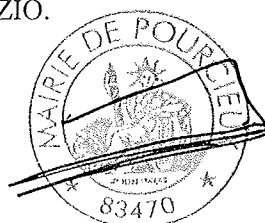
le 14 avril 2023.....

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/08

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL					
En exercice		Présents		Représentés	
19		13		4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions		
17	17	0	0		

OBJET : *Demande de subvention auprès du Département du Var pour les études du renouvellement des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs cœur du village.*

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réaliser les études pour le renouvellement des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs cœur du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser les études du renouvellement des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs cœur du village et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible au Département du Var pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

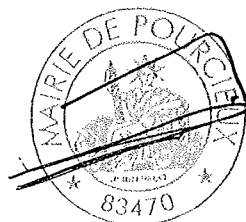
le 14 avril 2023.....

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

 Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
 N°CNE-2023/04/09

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour la réhabilitation du pluvial rue du Claou.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur le réseau pluvial de la rue du Claou qui s'avère insuffisant en cas de fortes précipitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser les travaux sur le réseau pluvial de la rue du Claou et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible au Département du Var pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

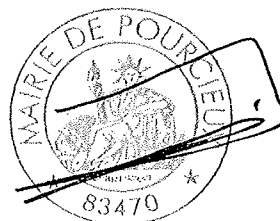
le 14 avril 2023.....

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/10

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	13	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique et de l'environnement.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le parc automobile de la commune est vieillissant.

Il convient de remplacer un véhicule utilitaire en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique et de l'environnement et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible au Département du Var pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

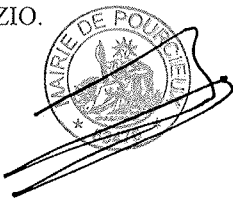
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

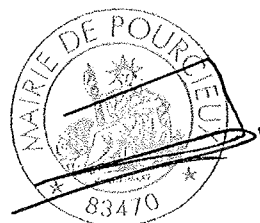
le 14 avril 2023.....

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/11

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'installation d'une borne incendie.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer une nouvelle borne incendie afin d'assurer la protection incendie du quartier la Tourre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser l'installation d'une nouvelle borne incendie afin d'assurer la protection incendie du quartier la Tourre et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible au Département du Var pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

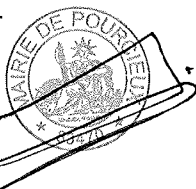
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

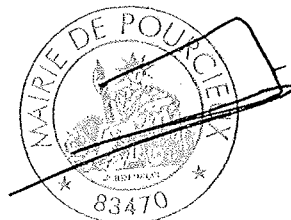
le 14 avril 2023.....

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2023/04/12

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : *Demande de fonds de concours communautaire à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour la création de la voirie de désenclavement du chemin des Tourres.*

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une voirie afin de désenclaver le chemin des Tourres.

Cette voirie permettrait d'accéder au chemin des Tourres dans sa partie située après le pont de la voie ferrée, qui est interdit aux véhicules de plus de 10 tonnes, par le chemin de la Rougette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser la création de la voirie de désenclavement du chemin des Tourres et demander l'attribution d'un fonds de concours communautaire le plus large possible à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

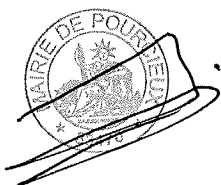
Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023

et l'affichage en Mairie,

le 14 avril 2023

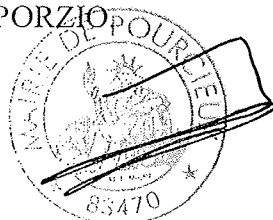
Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Claude PORZIO



COMMUNE DE POURCIEUX

 Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
 N°CNE-2023/04/13

SEANCE du 11 avril 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	13		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET : Demande de fonds de concours communautaire à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour la réhabilitation du pluvial rue du Claou.

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 5 avril 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Claude GARINEAUD – Olivia FLORENT – Christian FABRE – Carole GENOUX – Alexandra HUSSELSTEIN.

Procurations : Jean-Raymond NIOLA représenté par Claude GARINEAUD – Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE représenté par Claude PORZIO – Eloi LIOTARD représenté par Carole GENOUX.

Absents : Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIÈRE.

Est élu secrétaire de la séance : Robert RIEU.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur le réseau pluvial de la rue du Claou qui s'avère insuffisant en cas de fortes précipitations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser les travaux sur le réseau pluvial de la rue du Claou et demander l'attribution d'un fonds de concours communautaire le plus large possible à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

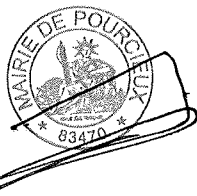
Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture,

le 14 avril 2023.....

et l'affichage en Mairie,

le 14 avril 2023.....

Le Maire,
 Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Claude PORZIO.

